

BIS 2018 : « Les financements croisés sont gage de liberté » (Paul Fournier, France Festivals)

Paris - Publié le vendredi 19 janvier 2018 à 18 h 20 - Actualité n° 111003

« Entre l'époque où nos festivals sont nés et aujourd'hui, le rapport avec les collectivités a totalement changé. Un festival comme le mien ne pourrait tout simplement pas voir le jour dans le contexte actuel. Parce qu'on est passé d'un mode de coopération, entre la société civile et les partenaires publics, à un dispositif qui relève plus d'une relation de subordination. Les opérateurs deviennent les prestataires d'un cahier des charges : aujourd'hui, on répond à une demande », déclare Benoit Thiebergien, directeur des Détours de Babel à Grenoble, lors de la table-ronde « Les festivals et l'indépendance artistique : mythe ou réalité ? », organisé par **France Festivals** dans le cadre des BIS, à Nantes, le 18/01/2018.

« On a tendance à sataniser l'argent privé et à angéliser l'argent public. De mon côté, j'ai discuté avec le festival marseillais Marsatac, associatif et militant, qui dispose depuis l'an dernier d'un contrat de coproduction avec Live Nation. Béatrice Desgranges, sa directrice, m'a dit qu'il s'agissait d'une volonté du festival d'aller vers des partenaires privés, parce que l'association avait du mal à attirer l'attention des collectivités sur ses enjeux de déploiement et de changement de site. Elle a donc démarché des partenaires potentiels, et c'est Live Nation qui a finalement été retenu. Ce contrat de coproduction, qui va se prolonger, montre que l'on peut construire les conditions de sa liberté avec différentes formes de partenaires », poursuit Béatrice Macé, codirectrice des Transmusicales des Rennes.

News Tank rend compte des échanges.

BIS 2018 : « Les financements croisés sont gage de liberté » (Paul Fournier, France... **1/1**

Les intervenants

- **Paul Fournier**, président de France Festivals
- **Béatrice Macé**, codirectrice du festival des Transmusicales de Rennes
- **Paul Rondin**, directeur délégué du Festival d'Avignon
- **Benoit Thiebergien**, directeur des Détours de Babel de Grenoble
- Modératrice : **Bénédicte Dumeige**, directrice de France Festivals

« Voir dans quelle mesure notre projet croise les attentes des collectivités » (Béatrice Macé)

- « La très grande vitalité des festivals en France est une réalité, avec plus de 2 500 festivals de musique dont environ 1 800 pour les musiques actuelles, et entre 4 000 et 4 500 festivals de spectacle vivant, toutes disciplines confondues.
- Ces festivals sont les enfants de la décentralisation, la plupart ayant été créés dans les années 1980 et 1990. Ils sont le plus souvent des initiatives de la société civile, soutenues néanmoins par les pouvoirs publics.
- Au fur et à mesure du temps les modèles ont évolué : des collectivités ont créé leurs propres festivals, les gérant en régie directe, en DSP ou en créant des marchés.
- Le phénomène le plus récent que l'on ait pu observer est l'arrivée de grands groupes, privés, sur ce secteur des festivals. Ces groupes développent le plus souvent une activité dans le champ des industries culturelles ou des médias. Ils créent des manifestations, avec des concepts parfois importés des États-Unis, ou rachètent des festivals.
- Le succès de la forme festivalière est indiscutable, avec des tendances en matière de fréquentation à la hausse depuis 15 ans.
- Quelle est la relation entre les programmeurs et le public ? Comment se fabrique une programmation et qu'a-t-on envie de proposer au public ? Ce public est-il uniforme ou au contraire multiple ? Avec quelle indépendance le programmeur accomplit-il sa tâche ? Est-il toujours libre de programmer ?
- Une récente loi rappelle la liberté de création et de diffusion, mais cela peut sembler paradoxal dans la mesure où cette liberté a tendance à s'effriter. »

Bénédicte Dumeige

- « Aux Transmusicales de Rennes, l'objectif est d'avoir les moyens de déployer le projet tel qu'il a été écrit. Sachant que l'une des bases fondamentales du festival consiste à reconnaître le rock comme un art à part entière, dont le public devait pouvoir profiter au même titre que d'autres formes artistiques. Ce qui nous intéresse, aux Transmusicales, c'est l'inconnu. Nous mettons en place les conditions de ce déploiement.
- Notre initiative est associative et militante. Nous avons accepté au départ d'être bénévole, et ce pendant 12 ans. Voilà l'une des manières de mettre en place les conditions de sa liberté. Nous avons traversé différents stades, jusqu'à la reconnaissance par l'institution publique et la mise en place d'une CPO. À noter néanmoins que nos instances de direction ne comptent aucun représentant des collectivités territoriales. Nous n'avons pas été choisis par elles pour porter le projet : c'est nous-mêmes qui nous sommes "auto-définis" et "auto-missionnés".
- Maintenant, dans le cadre de la CPO, il faut voir dans quelle mesure notre projet croise les attentes des collectivités. »

Béatrice Macé

- « Est-on libre vis-à-vis de nos partenaires ? Je ne le crois pas. Nous pouvons être libres dans notre démarche, jusqu'à ne plus être renouvelés, puisque nous disposons d'un mandat. Non seulement nous ne sommes pas tellement libres mais sommes par ailleurs dans l'incapacité d'avoir une discussion libre avec les collectivités.
- Avec Olivier Py, notre mandat a été renouvelé jusqu'en 2021, sur la base d'une note de synthèse et de ce que nous avons fait ces quatre dernières années. Pour la CPO, nous avons questionné les

... de ce que nous avons fait ces quatre dernières années. Ce n'est pas, nous avons quasiment les collectivités en leur demandant à quoi elles voulaient que le festival ressemble lorsque nous en rendrons les clés en 2021.

- Nous n'avons pas inventé ce festival, nous sommes au service de son histoire. Nous voulons que ceux qui nous succéderont disposent d'un projet plus beau et plus grand, mais qui corresponde aussi aux attentes des collectivités, qui apportent 54 % du budget.
- C'est peut-être là que la notion de liberté disparaît : on n'a que des injonctions contradictoires. L'État, qui est dans un rapport à la création et aux artistes, aimerait que nous proposons davantage de spectacles et que nous menions plus de projets d'éducation artistique tout au long de l'année. La Ville et le Département vont, eux, avoir des exigences en matière de baisse de prix du billet, de manière à ce que le public reste plus longtemps et que l'on puisse allonger la durée du festival. Car un festival plus long est bénéfique au commerce local. La Région, elle, veut devenir une terre de création et investit son argent dans la création. »

Paul Rondin

- « Moi, je me sens en liberté surveillée, avec une période probatoire qui dure depuis 28 ans. Mais je m'y suis habitué. J'ai la liberté de garantir au festival une ligne éditoriale, malgré des contraintes d'ordre artistique, politique et économique.
- J'étais tout à fait novice quand j'ai initié le festival. J'étais convaincu qu'il fallait un grand festival à Grenoble et Alain Carignon, le maire à l'époque, a assez rapidement accepté mon projet, qui s'appelait alors Les 38^{es} Rugissants. Mais le fait que je refuse de m'engager aux côtés du maire à l'occasion des élections a eu une conséquence directe : 50 % de ma subvention a été amputée l'année suivante. Heureusement, le succès public du festival a obligé les pouvoirs publics à considérer le projet.
- Paradoxalement, plus on a de contraintes, plus on a de liberté. Car ces contraintes signifient que les partenaires sont multiples et c'est là la garantie d'une forme d'indépendance. Les festivals qui n'ont qu'un partenaire peuvent subir des revers très rapidement si ce partenaire décide de se retirer ou de réduire sa dotation.
- Les Détours de Babel, notre projet aujourd'hui, est un festival à lieux multiples, 40 au total, répartis dans 20 villes différentes. C'est une somme de contraintes supplémentaires ! Mais à nous de les détourner, d'en faire une force et un atout qui permettent à la manifestation de perdurer et de se développer. »

Benoît Thiebergien

- « Parvenir à attirer le public est un gage de sérénité dans nos relations avec les tutelles, et de légitimité vis-à-vis d'elles. Mais ce n'est pas suffisant. Depuis 10 ans, les festivals ont mûri et changé. Ils ont du s'installer dans un territoire, faire société avec les habitants et prétexter de l'événement pour inventer des dispositifs de partenariats locaux. C'est une évolution importante, dans la mesure où les festivals étaient auparavant des événements limités dans le temps et dans l'espace. C'est cela qui donne aussi une importance et une légitimité à une manifestation aujourd'hui. La programmation est toujours aussi importante, mais elle est désormais adossée à un projet culturel et artistique plus large.
- Je voudrais nuancer les propos de Paul Rondin sur la diversité des attentes des partenaires publics : même s'ils ne sont pas autour de nos projets pour les mêmes raisons, il faut en faire une force et créer les conditions d'une coopération entre ces différents partenaires.
- Il n'y a rien de plus dangereux pour un festival que de se retrouver face à un seul partenaire. On l'a vu avec le Festival d'Île-de-France il y a quelques mois : il a disparu corps et biens par la simple vo-

lonté de la présidente de la Région. Il n'y a eu ni contrepoids, ni discussion. Les financements croisés sont gage de liberté. »

Paul Fournier

Liberté de programmation

- « Se questionne-t-on en amont, dans notre festival, sur les sujets et les textes qu'il faudrait bannir de notre programmation ? Non, car si nous ne sommes pas totalement au service de la liberté des artistes, nous n'avons plus aucune raison d'exister. En revanche, il faut savoir anticiper les coups que nous pouvons prendre. Olivier Py a dit l'an dernier que nous allions aborder lors de l'édition 2018 la question du genre, au sens large du terme. Ce qui n'a pas manqué de faire réagir l'Église catholique.
- J'ai presque envie de dire que plus un sujet est compliqué, plus il nous fait envie. C'est notre rôle, nous avons la force pour le faire. Être un service public de la culture nous donne la responsabilité de traiter ces sujets et de préserver des espaces de liberté de parole. »

Paul Rondin

- « L'attaque politique la plus importante, nous l'avons subie en 2014 après les élections, lorsque la nouvelle équipe municipale nous a retiré 20 % de notre subvention pour l'année en cours. Le motif invoqué était économique, mais la raison sous-jacente était un procès en élitisme. On considérait que notre manifestation était faite pour des gens acquis au fait culturel, et pas pour l'ensemble des Grenoblois.
- C'est pour cela que j'évoquais plus haut le fait d'être en liberté surveillée : la pérennité assurée de manifestations comme les nôtres n'est pas possible. Elle est soumise à ce type d'aléas, dès lors qu'elle est financée comme la nôtre à 50 % par des fonds publics. »

Benoit Thiebergien

- « Aux Transmusicales, nous essayons de ne tenir compte d'aucun paramètre extérieur à l'artistique pour programmer. C'est la première des conditions pour entretenir et préserver notre espace de liberté.
- Nous nous définissons comme des artisans en amont du marché. Notre projet nous tient donc, par définition, à distance de ce marché. Ce qui ne m'empêche pas d'observer, et de constater que les schémas économiques des festivals se fragilisent, avec souvent un objectif de remplissage qui va au-delà des 90 % pour parvenir à l'équilibre économique.
- Dans ce contexte, la programmation est une réponse à cet impératif de remplissage. Mais la tête d'affiche va alors occuper une part importante du budget artistique et minimiser d'autres aspects du projet artistique, comme l'accompagnement ou l'émergence.
- Attention, programmer une tête d'affiche n'assure pas automatiquement le remplissage espéré. Un festival, c'est coup de poker. La pérennisation des projets est une construction annuelle. »

Béatrice Macé

Concurrence

- « Dans le cadre de notre réseau de festivals bretons, nous avons toujours parlé de complémen-

tarités et de spécificité de projet, et non de concurrence. Ce terme induit une forme de compétition qui n'est à mon sens pas du tout adapté aux projets artistiques et culturels. Au contraire, nous avons certainement plus de problématiques communes à résoudre ensemble.

- On assiste aujourd'hui à l'émergence de grands groupes, qui exercent des fonctions à 360° et qui ont d'énormes catalogues d'artistes. Ils définissent les festivals dans lesquels ils veulent les programmer, à commencer par les leurs. Partant, certains festivals n'ont plus accès à certaines catégories d'artistes. »

Béatrice Macé

- « De mon côté, j'ai la chance de programmer des musiques qui sont peu "à la marge" : musiques contemporaines, musiques du monde... Je n'ai quasiment pas de structure concurrente dans le champ artistique que représentent les Détours de Babel. Mais à Grenoble, l'offre culturelle est, globalement, pléthorique, ce qui fait que les structures liées au spectacle vivant sont en concurrence car elles veulent pouvoir capter le public.

- De ce fait, les programmations se font de plus en plus tôt et la concurrence entre structures culturelles devient de plus en plus forte. L'offre a aujourd'hui dépassé la demande, et le public n'est pas extensible à l'infini. Qui plus est, les contraintes économiques obligent certains publics, comme les étudiants, à faire des arbitrages dans leurs dépenses. »

Benoit Thiebergien

- « Nous sommes relativement épargnés par les phénomènes de concurrence. Ce que j'observe néanmoins, parfois, c'est l'utilisation de ce que représente le Festival d'Avignon par d'autres structures, qui pourraient avoir envie d'en bénéficier. Cela ne crée pas de la concurrence mais de la confusion, et, le cas échéant, une diminution de l'attention à notre égard.

- Prétendre que l'on peut accueillir les mêmes artistes qu'à Avignon, dans d'autres salles privées ou para-privées, de la même manière, c'est un mensonge. Les artistes ne sont pas accueillis de la même manière, ni même le public. Si l'on continue à comparer deux choses différentes, peut-être cela pourrait-il obérer un jour la qualité de ce que nous proposons à Avignon. »

Paul Rondin

Nouveaux acteurs et nouveaux modèles

- « Pourquoi ce changement dans notre secteur ? Il est dû à une certaine forme de succès des festivals au cours de ces dernières années. L'intérêt des festivals, c'est la force collective du public mais aussi la force de leur image. Ils sont devenus des emblèmes territoriaux et des marques à part entière. De ce fait, ils deviennent de vrais enjeux et suscitent de l'intérêt. Même avec un projet qui perd de l'argent, on peut capitaliser sur une image, une marque, et sur la capacité à toucher un public.

- Les festivals ne sont alors plus des projets dont la finalité est la rencontre entre les artistes et le public, mais deviennent des outils de promotion, au service d'une politique économique. »

Béatrice Macé

- « Entre l'époque où nos festivals sont nés et aujourd'hui, le rapport avec les collectivités a totalement changé. Un festival comme le mien ne pourrait tout simplement pas voir le jour dans le contexte actuel. Parce qu'on est passé d'un mode de coopération entre la société civile et les nar-

certains d'ailleurs, alors qu'on est passé d'un mode de coopération, entre la société civile et les partenaires publics, à un dispositif qui relève plus d'une relation de subordination. Les opérateurs deviennent les prestataires d'un cahier des charges : aujourd'hui, on répond à une demande. Parallèlement à cette évolution, on constate que ce sont parfois de grands groupes privés qui répondent aux appels d'offre des collectivités.

- Le paysage actuel risque de créer une fracture entre les toutes petites structures, souvent militantes et indispensables au maintien de la diversité culturelle, et les plus grosses. Peut-être que des collaborations entre les structures intermédiaires et les réseaux du secteur public, SMAC et Scènes nationales, pourrait permettre de contrebalancer les effets de concentration que l'on observe actuellement. »

Benoit Thiebergien

- « On a tendance à sataniser l'argent privé et à angéliser l'argent public. De mon côté, j'ai discuté avec le festival marseillais Marsatac, associatif et militant, qui dispose depuis l'an dernier d'un contrat de coproduction avec Live Nation. Béatrice Desgranges, sa directrice, m'a dit qu'il s'agissait d'une volonté du festival d'aller vers des partenaires privés, parce que l'association avait du mal à attirer l'attention des collectivités sur ses enjeux de déploiement et de changement de site. Elle a donc démarché des partenaires potentiels, et c'est Live Nation qui a finalement été retenu. Ce contrat de coproduction, qui va se prolonger, montre que l'on peut construire les conditions de sa liberté avec différentes formes de partenaires. »

Béatrice Macé

- « Sur un autre secteur, on a bien vu que l'esprit libertaire des start-ups du numérique a cédé la place à une hyper industrie, très puissante.
- J'ai du mal à croire que les grands groupes industriels qui investissent dans le spectacle vivant soient des gens qui ont à cœur de maintenir la diversité culturelle. Ils sont dans une politique de rachat, et c'est tout à fait leur droit. Mais cela pose la question de savoir où l'on se situe et comment on peut répondre. Tout ce que nous savons faire, ils savent aujourd'hui le faire. Ce qui incite d'ailleurs les collectivités à les choisir dans le cadre de DSP.
- Et puis cela pose aussi des questions sur nos métiers. Comment vont-ils, sur les territoires, se transmettre et évoluer ? »

Paul Rondin

France Festivals



- **Créée en 1959**
- **Regroupe près de 80 festivals de musique et spectacle vivant.**
- **Missions :**

- représenter les festivals auprès des pouvoirs publics
- mettre en œuvre un observatoire des festivals de musique
- conseiller et assister les membres adhérents sur les questions touchant à l'administration juridique et financière

- **Président** : Paul Fournier, depuis le 31/05/2016
- **Directrice** : Bénédicte Dumeige
- **Contact** : Eugénie Plassat, chargée de mission

• **Tél** : 01 56 81 01 05

France Festivals

38 rue du Faubourg Saint-Jacques

75014 Paris - FRANCE

Téléphone : 01 56 81 01 05



Fiche n° 388, créée le 27/09/13 à 13:23

© News Tank Culture 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »